



Amiens, le 17 décembre 2014

Communiqué de presse

L'État s'engage fortement en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville



1 - Les quartiers d'Amiens Nord et d'Etouvie sont reconduits dans la liste des 200 quartiers d'intérêt national du Nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024.

Le 16 décembre dernier, le Président de la République a présenté la liste des 200 quartiers d'intérêt national, adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), qui bénéficieront du Nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024.

C'est au total 5 milliards d'euros qui seront consacrés par l'ANRU au renouvellement urbain sur les 10 ans à venir, avec 4 milliards au bénéfice des quartiers d'intérêt national et 1 milliard destiné à 200 autres quartiers d'intérêt régional qui s'inscriront dans les Contrats de Projets État-Région.

Dans la Somme, les quartiers d'Amiens Nord et d'Etouvie sont reconduits dans la liste des quartiers d'intérêt national. C'est la garantie d'un investissement pérenne de l'ANRU et des partenaires locaux pour la poursuite de la restructuration en profondeur de ces quartiers qui sera guidée par quatre principes forts de ce Nouveau programme de rénovation urbaine :

- La participation des habitants à toutes les phases de réalisation ;
- Le portage des projets au niveau des agglomérations et l'arrimage des projets de rénovation urbaine aux dynamiques de cohésion sociale et de développement économique portées par les contrats de ville ;
- L'ambition assumée de la mixité avec le développement de l'habitat privé et de l'activité économique dans les quartiers à travers l'accompagnement des investisseurs ;
- L'ambition pour une ville durable, plaçant au cœur de la démarche la qualité environnementale, la transition énergétique et la constitution d'Écoquartiers.

2 - Grâce à la dotation de développement urbain (DDU) accordée par l'État pour la deuxième année consécutive à la Ville d'Amiens et à Amiens Métropole, 15 projets verront le jour à Amiens dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2014, au niveau national, l'État a versé 100 millions d'euros au titre de la DDU à 120 communes françaises, soit 20 villes de plus qu'en 2013.

La DDU soutient des projets d'investissement ou des actions dans le domaine social ainsi qu'en faveur de l'emploi, de la sécurité, de l'éducation et de la santé, en lien avec les objectifs poursuivis par la politique de la ville. Complémentaire d'autres financements comme la dotation de solidarité urbaine (DSU), elle s'inscrit dans la même logique de péréquation en faveur des quartiers prioritaires.

La Ville d'Amiens et Amiens Métropole viennent de recevoir une dotation de 2,07 millions d'euros, une enveloppe en hausse de 4,25 % par rapport à 2013 qui aura un véritable effet levier puisqu'elle permettra de réaliser des projets dont le coût total s'élève à 3,42 M€

15 projets structurants vont voir le jour dans les quartiers prioritaires d'Amiens

Il a été décidé de concentrer cette aide importante de l'État sur des investissements et des actions dans des domaines jugés prioritaires comme les zones commerciales de proximité, la prévention et l'accès aux soins, l'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans et l'accès à l'emploi et à la formation.

Ainsi, la DDU versée en 2014 contribuera à la réalisation de nombreuses opérations de travaux à Amiens comme le réaménagement de la galerie des Coursives à Etouvie, la rénovation de l'Atrium abritant les services publics du quartier Nord, le réaménagement du square Germaine Dulac, des travaux dans l'Espace Santé Amiens Nord et à l'extension de plusieurs écoles maternelles.

Cette dotation permettra aussi de financer des actions de prévention dans le domaine de la santé et l'achat d'équipements pour des actions d'insertion et d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Un dispositif partenarial

La DDU fait l'objet d'une contractualisation entre la Préfète, représentant l'État dans le département, le maire d'Amiens et le président d'Amiens métropole. En outre, les actions dans le domaine de la santé s'inscrivent dans les priorités de l'Agence Régionale de Santé.

3 - Les crédits spécifiques d'intervention de la politique de la ville pour 2015 sont maintenus et renforcés dans la Somme

Le ministre de la ville avait annoncé la sanctuarisation des crédits spécifiques d'intervention de la politique de la ville et pour certains sites un renforcement. Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a annoncé, pour 2015, une enveloppe financière de 1 500 000 € au profit des 9 quartiers prioritaires des deux contrats de ville (Amiens et Abbeville) retenus sur le département. Un appel à projets a été lancé conjointement par l'État, la Ville d'Amiens, Amiens Métropole, le Conseil général et le Conseil régional le 13 décembre dernier pour permettre aux associations de bénéficier de ce financement.

Il s'agit d'une enveloppe en hausse de 10 % par rapport à 2014 qui représente une mobilisation financière de 41 € par habitant supérieure à la moyenne nationale établie à 38 € par habitant.

Cette dotation financière conforte l'effort de l'Etat au profit des habitants des quartiers prioritaires du département.